

Pacte National pour la Transition Énergétique

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi le Pacte National pour la Transition Énergétique a-t-il été créé ?

Lors de la réalisation du Livre Blanc de la Transition Énergétique en 2017, la Mission pour la Transition Énergétique a constaté une grande motivation des acteurs monégasques à agir pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Conformément au vœu de S.A.S. le Prince Souverain, la Mission pour la Transition Énergétique a créé en janvier 2018 le Pacte National pour la Transition Énergétique afin de mobiliser les résidents, travailleurs, étudiants, entreprises, institutions et associations de Monaco. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour aider la Principauté à atteindre les objectifs qu'elle a pris dans le cadre de l'Accord de Paris, soit -55% en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone en 2050.

Qu'est-ce que le Pacte National pour la Transition Énergétique ?

Le Pacte National est un outil de progrès qui consiste à permettre à chacun de contribuer, par ses actions, à la transition énergétique de la Principauté.

Il est constitué d'une Charte d'engagement simple et lisible, qui fédère tous les acteurs et pose les 3 grands axes de la transition énergétique: la mobilité, les déchets et l'énergie. Il se décline en plans d'actions indiquant ce que chaque adhérent peut faire concrètement en matière de transition énergétique, avec une mise en évidence des gaz à effet de serre évités.

Qui peut signer le Pacte National ?

Le Pacte peut être signé par une entité (toute entreprise, association ou institution) installée à Monaco. Pour les entreprises présentes au niveau international, le Pacte portera principalement sur les activités se déroulant à Monaco.

Le Pacte peut aussi être signé par un particulier qui réside, travaille (en tant que dirigeant, salarié ou prestataire¹) ou étudie à Monaco.

L'adhésion au Pacte National est-elle payante ?

Non, l'adhésion au Pacte est gratuite.

Quelles sont les conditions d'adhésion au Pacte National ?

Vous êtes une entité

En signant le Pacte, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :

- Nommer un référent « transition énergétique » pour votre établissement (qui peut être le dirigeant) ;
- Mettre en œuvre les actions obligatoires et les actions volontaires que vous avez choisies ;

¹ En tant que prestataire travaillant exclusivement pour des clients basés à Monaco

- Participer aux ateliers organisés par le Gouvernement Princier ou vous faire représenter (par votre référent par exemple) ;
- Participer au bilan annuel réalisé par la Mission pour la Transition Énergétique auprès de chacun des signataires du Pacte ;
- Sensibiliser vos collaborateurs, fournisseurs, clients, bénévoles et/ou élus le cas échéant, aux objectifs de transition énergétique et aux actions qui y contribuent.

Vous êtes un particulier

En signant le Pacte, vous vous engagez moralement à mettre en œuvre les actions que vous avez choisies ainsi qu'à changer vos habitudes et modes de vie afin de réduire votre empreinte carbone.

Comment adhérer au Pacte National ?

Vous êtes une entité

Pour signer le Pacte, vous devez vous rendre sur la plateforme « Coach Carbone du Pacte » (<https://pacte-coachcarbone.mc/>) et suivre les étapes suivantes :

1) Créer un compte Coach Carbone

Dans cette première page, saisissez le nom de votre établissement, sa catégorie (Entreprise, Institution ou Association), votre adresse principale à Monaco, les coordonnées de votre dirigeant et, s'il n'est pas lui-même référent, du ou des référents du Pacte National. (Le référent est la personne qui sera responsable de mettre en œuvre les engagements du Pacte, et qui sera le contact privilégié de la MTE concernant votre adhésion). Vous pouvez nommer plusieurs référents si vous le souhaitez et le référent peut être votre dirigeant. Dans cette première étape, le dirigeant et le/les référent(s) indiquent s'ils souhaitent recevoir les emails pour des informations ou invitations à des événements (1 à 2 par mois en moyenne) et la newsletter trimestrielle de la MTE.

En validant cette page, vous recevrez un email automatique à l'adresse email indiquée, permettant de valider votre compte Coach Carbone et de choisir un mot de passe.

2) Calculez vos émissions de gaz à effet de serre (GES)

La MTE demande à chaque entité signataire de calculer ses émissions de GES grâce à sa calculatrice simplifiée en ligne. Cela vous permettra de connaître votre impact en début d'adhésion au Pacte, de choisir vos premières actions et de suivre vos progrès dans le temps. Il s'agit de faire une première estimation des émissions de GES sur les 3 thématiques principales du Pacte (mobilité, énergie et déchets) et non un bilan exhaustif sur la totalité de vos activités. A partir de votre compte personnel, vous pourrez refaire l'exercice par la suite, autant de fois que vous le souhaitez et visualiser ainsi votre trajectoire zéro carbone.

Pour connaître les données qui vous seront demandées pour réaliser votre calcul d'émissions GES, consultez la rubrique correspondante en annexe 1.

Choisissez d'abord votre secteur et sous-secteur d'activité parmi les choix proposés dans une liste déroulante. Cela influera sur les actions proposées à l'étape 4. Si vous possédez des établissements à

l'étranger, il convient de choisir le secteur correspondant le mieux aux activités se déroulant à Monaco. En cas d'incertitude sur le secteur d'activité à choisir, écrivez à la MTE à l'adresse suivante : pacte-coachcarbone@gouv.mc

3) Lisez et signez la Charte

La Charte d'engagement est commune à tous les signataires du Pacte. En la signant, le dirigeant s'engage moralement à respecter les conditions d'adhésion au Pacte et à agir aux côtés du Gouvernement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Le texte de la Charte est disponible pour information en annexe 2 de ce FAQ.

4) Choisissez vos actions

La MTE vous demande de mettre au minimum en œuvre les actions dites « obligatoires ». En plus des actions obligatoires, vous pouvez choisir autant d'actions volontaires que vous le souhaitez.

Vous devez à la fois cocher les actions nouvelles que vous vous engagez à mettre en œuvre dans l'année après votre signature et les actions que vous mettez déjà en place et vous engagez à maintenir.

Le Niveau 1 est la série d'actions suggérée pour commencer votre transition éco-responsable ; le Niveau 2 propose des actions pour aller plus loin. Vous avez le choix entre adopter uniquement le 1^e niveau ou vous engager à la fois sur le Niveau 1 et le Niveau 2 (il n'est pas possible de faire le Niveau 2 seulement).

(Dans un objectif d'amélioration continue, il est recommandé de choisir au moins 2 ou 3 actions nouvelles à mettre en place dans l'année, et pas seulement ce que vous mettez déjà en place).

Les actions proposées pour deux exemples de secteur d'entreprise sont présentées en annexe 3 de ce FAQ.

Vous êtes un particulier

Pour signer le Pacte, rendez-vous sur la plateforme « Coach Carbone du Pacte » (<https://pacte-coachcarbone.mc/>) et suivez les étapes expliquées ici.

Vous avez le choix entre commencer par réaliser votre bilan d'émissions GES ou passer tout de suite à la signature du Pacte.

1) Créez votre compte Coach Carbone

Dans cette première page, indiquez si vous vivez, étudiez ou travaillez à Monaco (en tant que salarié, dirigeant ou prestataire à temps plein à Monaco), renseignez vos nom, prénom et classe d'âge, votre adresse, votre numéro de téléphone (que nous n'utilisons qu'en cas de problème technique - avec l'adresse email par exemple). Vous pouvez également indiquer, dans le champ « Parrain », le nom de la personne ou de l'entité qui vous a parlé du Pacte et qui a donc « parrainé » votre signature. Indiquez enfin si vous souhaitez recevoir nos emails d'information et d'invitation à des ateliers ou conférences (1 à 2 par mois en moyenne) et la newsletter trimestrielle de la MTE.

En validant cette page, vous recevrez un email automatique à l'adresse email indiquée, lequel vous permettra de valider votre compte Coach Carbone et de choisir un mot de passe.

2) Calculez vos émissions de gaz à effet de serre (GES) - OPTIONNEL

Vous pouvez entrer un certain nombre d'informations sur vos habitudes de transport, de consommation d'énergie et de production et tri des déchets, afin d'avoir une estimation de votre empreinte carbone. Cela vous permet de connaître votre impact en début d'adhésion au Pacte, de choisir vos premières actions et de suivre vos progrès dans le temps. A partir de votre compte personnel, vous pourrez refaire l'exercice par la suite autant de fois que souhaité et visualiser ainsi votre trajectoire zéro carbone.

3) Lisez et signez la Charte

La Charte d'engagement est commune à tous les signataires du Pacte. En la signant, vous vous engagez moralement à agir aux côtés du Gouvernement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le texte de la Charte est disponible pour information en annexe 2 de ce FAQ.

4) Choisissez vos actions

A ce stade, vous avez à choisir les actions nouvelles sur lesquelles vous souhaitez vous engager. Vous pouvez également cocher les actions que vous menez déjà et que vous vous engagez à continuer de faire.

Le Niveau 1 est la série d'actions suggérées pour commencer sa transition éco-responsable ; le Niveau 2 propose des actions pour aller plus loin. Vous pouvez adopter uniquement le 1^e niveau ou vous engager à la fois sur le Niveau 1 et le Niveau 2 (il n'est pas possible de faire le Niveau 2 seulement).

Dans un objectif d'amélioration continue, il est recommandé de choisir au moins 2 ou 3 actions nouvelles à mettre en place dans l'année, et pas seulement ce que vous mettez déjà en place.

Les actions proposées peuvent être consultées en annexe 3 de ce FAQ.

Que se passe-t-il après la signature du Pacte ?

Après avoir validé votre demande d'adhésion au Pacte, vous recevez, sous quelques jours, un email vous informant de sa validation par la MTE. Vous êtes alors officiellement signataire du Pacte et entrez dans une communauté de personnes et d'établissements engagés dans la transition énergétique !

Vous serez convié aux ateliers et événements de la MTE au fil de l'année, qui seront autant d'occasions d'apprendre à agir pour la transition énergétique et de rencontrer d'autres particuliers ou entités engagés. Vous pourrez également participer aux défis et sondages mensuels proposés par la MTE sur le Coach Carbone, et serez tenu au courant de l'actualité de la transition énergétique monégasque.

Vous serez également invité à participer au bilan annuel de la MTE, consistant à suivre les progrès de chacun dans la mise en œuvre de ses actions, ses besoins d'outils ou formations et ses idées pour le Pacte.

Vous pouvez, à tout moment, vous connecter à votre compte Coach Carbone pour :

- Choisir de nouvelles actions à mettre en place, de niveau 1 et/ou de niveau 2
- Accéder aux « fiches action », un document qui donne le contexte et les méthodes pour la plupart des actions proposées dans le Pacte
- Refaire votre bilan d'émissions de GES
- Consulter et modifier vos données personnelles et préférences (ex : emails et newsletter)
- Consulter la liste des événements et défis auxquels vous avez participé
- Si vous êtes un particulier, demander à adhérer au Programme Ambassadeur du Pacte, si vous le souhaitez

Vous êtes une entité :

Vous pouvez ajouter votre logo et l'URL de votre site web dans votre compte Coach Carbone pour figurer sur la page des « Nouveaux adhérents au Pacte » du Coach Carbone : <https://pacte-coachcarbone.mc/nouveaux-adherents>

Vous pouvez aussi, en complément, les envoyer par email à la MTE (pacte-coachcarbone@gouv.mc) pour figurer sur la page des adhérents professionnels au Pacte sur le site de la transition énergétique de Monaco :

<https://transition-energetique.gouv.mc/Pacte-National-pour-la-Transition-Energetique/Nos-Signataires-Professionnels>

Vous pouvez également, sur demande en écrivant à pacte-coachcarbone@gouv.mc, utiliser le logo des entités engagées dans le Pacte pour communiquer sur votre adhésion. Pour cela, il faut indiquer sur quel type de support il sera utilisé, et dans quel objectif. Il sera demandé de respecter la charte graphique du logo qui sera également fournie et d'envoyer le lien URL ou support sur lequel il est utilisé.

Pour toute question, nous vous invitons à écrire à la MTE à l'adresse suivante : pacte-coachcarbone@gouv.mc

Un immense merci pour votre engagement à nos côtés !



ANNEXE 1



Données nécessaires au calcul des émissions de gaz à effet de serre pour une Entité

Ce document présente les données à entrer pour le calcul de vos émissions de gaz à effet de serre lors de votre adhésion au Pacte National pour la Transition Énergétique en tant qu'entité (entreprise, association ou institution) sur la plateforme « Coach Carbone » :

<https://pacte-coachcarbone.mc/>

Ce bilan carbone a pour but de faire une estimation de vos émissions de gaz à effet de serre afin de vous guider dans vos choix d'actions et vos priorités de mise en œuvre en tant que signataire du Pacte.

Informations générales

- Secteur d'activité – à choisir parmi les propositions du menu déroulant – si vous ne retrouvez pas votre secteur ou avez un doute sur le secteur à choisir, écrivez-nous à l'adresse pacte-coachcarbone@gouv.mc
- Surface des bâtiments (m²) - il s'agit de la surface de vos bureaux ou de vos bâtiments tertiaires
- Nombre d'employés – il s'agit du nombre d'équivalents temps plein travaillant dans votre entreprise – si vous travaillez à votre compte, indiquez le chiffre 1
- Nombre de véhicules légers essence ou diesel de l'entreprise – cela concerne uniquement les véhicules de la flotte de votre entreprise. Les véhicules légers sont les voitures et les petits utilitaires, si vous n'avez pas de flotte de véhicules, entrez 0.
- Nombre de véhicules légers hybrides ou électriques de l'entreprise
- Nombre de véhicules spéciaux – cela concerne tous les véhicules de votre flotte (ex : poids lourds, engins de chantier) hors véhicules légers
- Nombre de 2 roues essence ou diesel
- Nombre de 2 roues hybrides ou électriques

Mobilité

La mobilité, c'est-à-dire le secteur des transports, contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Il représente plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Monaco. Choisir des moyens de transport propres, c'est préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Remplacer un véhicule avec un moteur essence ou diesel par un véhicule électrique permet de diminuer de 94% les émissions de gaz à effet de serre !



Déplacements domicile-travail :

Avez-vous des informations précises sur les modes de transport de vos employés ? Oui / Non

Si oui, indiquer le pourcentage d'employés utilisant chacun des modes suivants : Voiture, 2 roues, Bus, Train, Marche / Vélo.

Si un employé utilise plusieurs modes de transport, considérez qu'il utilise uniquement le mode majoritaire. Attention, le total doit faire 100.

Exemple :

Pour une entreprise de 4 employés qui utilisent les modes de transport suivants pour leurs trajets domicile-travail :

- 2 employés utilisent la voiture tous les jours
- 1 employé utilise le vélo 4 jours sur 5 - nous considérerons qu'il utilise uniquement le vélo
- 1 employé utilise la voiture sur le début de son trajet puis le train - nous considérerons qu'il utilise uniquement le train

Le tableau sera rempli comme suit :

- Voiture : 50%
- 2 roues : 0%
- Bus : 0%
- Train : 25%
- Marche / Vélo : 25%

Déplacements professionnels (hors véhicules d'entreprise) :

Indiquer le nombre d'allers-retours réalisés par l'ensemble des employés par an pour chacun des modes de transport suivants : Avion (Europe), Avion (hors Europe), Train, Voiture / Taxi, 2 roues.

Préciser pour chaque mode de transport le nombre d'allers-retours réalisés par an pour tous les employés (et non pas la distance). Cela concerne les déplacements professionnels qui ne sont pas réalisés avec les véhicules de la flotte de l'entreprise. Attention : si deux collaborateurs prennent le même train aller-retour vous devez compter cela comme 2 allers-retours !



Véhicules de société :

- Distance parcourue par an par les véhicules légers (km)
- Distance parcourue par an par les 2 roues (km)
- Distance parcourue par an par tous les véhicules spéciaux (km)

Les véhicules légers sont les voitures et les petits véhicules utilitaires. Les véhicules spéciaux sont tous les autres véhicules (poids lourds, engins de chantiers, etc.).

Déchets

Les entreprises génèrent potentiellement une quantité importante de déchets dans le cadre de leurs activités. Le traitement de ces déchets est responsable d'émissions de gaz à effet de serre lors de leur collecte, de leur incinération ou de leur enfouissement. Réaliser le tri des déchets permet de les recycler et ainsi de limiter le recours à de nouvelles matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre en les incinérant.

Déchets produits :

Triez-vous vos déchets ? Oui / Non

Connaissez-vous la quantité de déchets que vous produisez par semaine (par type de déchets) ? Oui / Non

- Si oui et si vous triez vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine pour chacun des types suivants :
 - Ordures ménagères (et assimilés),
 - Papiers, cartons, plastiques,
 - Verre
- Si oui et vous ne triez pas vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine

Pour vous aider à remplir les quantités de déchets produites, voici quelques ordres de grandeurs :

- Un sac poubelle de 100L d'ordures ménagères pèse environ 7 kg
 - Un sac poubelle de 100L de déchets recyclables (papiers/cartons/plastiques) pèse environ 4kg
 - Une bouteille en verre pèse environ 0,5 kg
- Si vous répondez non, des ratios moyens seront utilisés



Energie

Ce secteur concerne les consommations d'énergie des bâtiments, et les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées à la combustion du fioul, du gaz naturel ou à l'électricité utilisés pour le chauffage et pour la production d'eau chaude. Ce secteur représente 30% des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Baisser l'hiver d'1°C la température de votre bâtiment permet d'économiser 7% de votre consommation d'énergie et l'équivalent en émissions de gaz à effet de serre !

Consommation d'énergie :

Connaissez-vous votre mode de chauffage ? Oui / Non

Si oui, choisissez votre mode de chauffage parmi les choix suivants : Electricité, Gaz, Fioul, Réseau chaud/froid

Si vous en utilisez plusieurs (par exemple si vous avez plusieurs bâtiments) choisissez le mode couvrant la plus grande surface

Climatisation :

Utilisez-vous la climatisation ? Oui / Non

Les appareils de froid (climatiseur, réfrigérateur, congélateur...) consomment de l'électricité, mais ces équipements fonctionnent surtout grâce à des fluides frigorigènes qui sont de très puissants gaz à effet de serre. Les émissions estimées ici sont celles dues aux fuites de ces gaz.



ANNEXE 2

CHARTE D'ENGAGEMENT

La transition énergétique de Monaco est une démarche visant à changer progressivement nos modes de consommation et nos habitudes, sans entraver notre développement, mais au contraire en créant de nouvelles opportunités.

En signant cette charte, je reconnais le rôle de l'activité humaine sur le dérèglement du climat et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour réduire cet impact. Pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre de mon activité et celles du territoire:



Mobilité

Je choisis des modes de déplacement bas carbone



Déchets

Je réduis à la source et je trie mes déchets



Énergie

J'occupe mon logement ou mon bureau en mode bas carbone



Multi-impact

Je change mes habitudes pour réduire mon empreinte carbone



ANNEXE 3

PLAN D'ACTION – Particuliers

NIVEAU 1

MOBILITE

- Je laisse ma voiture au garage, un jour sur deux pour me déplacer
- En cas d'achat de véhicule, je choisis un véhicule électrique ou hybride

DECHETS

- Je trie pour leur recyclage : papiers, verre, bouteilles en plastique et emballages, déchets toxiques (piles, ampoules, médicaments)
- Je dépose mes vêtements inutilisés dans un point de collecte ou je les donne
- Je n'utilise plus de lingettes

ENERGIE

- Je règle la température sur 25°C en été et 22°C en hiver
- J'éteins les veilles lumineuses de mes appareils électroniques
- J'éteins mes installations de chauffage / ventilation durant mes absences prolongées
- Action bonus éco-résident : Je réponds aux enquêtes d'occupants en cas d'audit énergétique de mon bâtiment
- Action bonus éco-proprétaire : J'installe ou je vote pour des projets d'installation d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires...)

NIVEAU 2

MOBILITE

- Je privilégie systématiquement la marche à pied, le vélo (électrique ou non) ou les transports en commun pour mes déplacements locaux
- Je privilégie les destinations locales de vacances et le train pour diminuer mes déplacements en avion
- J'accompagne ou j'autorise mon enfant à se rendre à l'école à pied en "pédibus"

DECHETS

- J'achète d'occasion, j'entretiens et je répare ce qui peut l'être afin de prolonger la durée de vie de mes objets et équipements
- Je bois de l'eau du robinet et utilise une gourde en remplacement des bouteilles en plastique
- J'emmène ma boîte et mes couverts réutilisables pour mes déjeuners à emporter

ENERGIE

- J'équipe mon logement d'un éclairage LED
- Je règle la température à 19°C maximum en hiver et 26°C en été
- A choisir, je préfère les ordinateurs portables ou tablettes aux postes fixes (50 à 80% de consommation en moins)
- Je fais le tri dans ma boîte mail en supprimant les emails inutiles et en vidant ma corbeille, et évite l'envoi de pièces jointes lourdes

MULTI-IMPACT

- J'achète local et de saison



- Je ne mange ni viande ni poisson au moins une fois par semaine (concept du "Lundi Vert")
- Je réduis mes achats de vêtements en achetant moins et de seconde main autant que possible

PLAN D'ACTION – Secteur Tertiaire

NIVEAU 1

MOBILITE

Action obligatoire :

- Je promeus les solutions de mobilité durable auprès de mes équipes

Actions volontaires :

- Si j'achète un véhicule professionnel neuf ou d'occasion, je choisis un modèle électrique ou hybride
- Je récompense le recours aux solutions de mobilité durable par mes équipes
- Je mets en place le télétravail
- Je mets en place des horaires décalés

DECHETS

Actions obligatoires :

- Je mets en place le tri sélectif dans mes locaux et forme mes équipes aux bons gestes de tri
- Je demande à la société de nettoyage d'utiliser des produits d'entretien écologiques et biodégradables

Actions volontaires :

- Je dématérialise la documentation et les tickets de caisse/factures
- Je réduis le parc d'imprimantes et les impressions de papier
- J'utilise du papier recyclé pour tous mes documents imprimés
- Je remplace les bouteilles et gobelets en plastique par un système de fontaines et bouteilles réutilisables



ENERGIE

Actions obligatoires :

- J'éteins les appareils électriques et leurs veilles la nuit et le week-end
- Je mets en place une première tranche d'éclairage LED dans mes locaux

Actions volontaires :

- Je mets en place une ventilation / climatisation à débit variable
- Je généralise l'éclairage LED à l'ensemble de mes locaux
- Je remplace le simple vitrage par du double ou triple vitrage
- Je réponds aux enquêtes d'occupants en cas de réalisation d'un audit énergétique de mon bâtiment
- Si je suis propriétaire de mes locaux, j'installe ou je vote pour des projets d'installation d'énergies renouvelables

NIVEAU 2

MOBILITE

Actions obligatoires :

- Je privilégie les réunions en visioconférence pour limiter les déplacements de mes équipes, sous-traitants et clients
- Je mets à disposition de mes équipes au moins une alternative bas carbone pour leurs déplacements professionnels (ex : carte de transport en commun, abonnement MonaBike, vélos en libre partage, abonnement Mobee, véhicule électrique)

Actions volontaires :

- Je prends en charge une partie ou l'intégralité de l'abonnement aux transports en commun des collaborateurs
- Je verse une prime aux collaborateurs qui souhaitent acquérir un vélo ou un véhicule électrique/hybride

- Je privilégie les entreprises locales pour mes achats de biens, équipements et services, afin de réduire les déplacements

DECHETS

Actions obligatoires :

- J'installe un collecteur de mégots à l'entrée de mon bâtiment et je sensibilise mes employés à ne pas jeter leurs mégots dans la rue ou les bouches d'égout (non applicable en cas d'interdiction de fumer)
- Je mets en place un système de bouteilles/carafes, de verres réutilisables et de lave-vaisselle pour les visiteurs et les réunions
- Si je fais traiter mes déchets à l'extérieur de Monaco, j'établis mes dossiers de transferts transfrontaliers des déchets
- Si j'ai une cantine ou un restaurant, je lance une démarche de réduction du gaspillage alimentaire

Actions volontaires :

- Je fais faire un bilan de ma production de déchets et j'identifie des premières actions de réduction à la source
- Je mets à disposition de mes équipes des contenants et couverts réutilisables et un lave-vaisselle pour réduire les emballages jetables de la vente à emporter

ENERGIE

Action obligatoire :

- Dans les bureaux et parties communes, je fixe des consignes de température économes en énergie (19°C en hiver et 26°C en été)

Actions volontaires :

- Je remplace les portes et les fenêtres vétustes pour des solutions plus isolantes
- J'allonge au maximum la durée de vie de mes objets et équipements
- Je sensibilise mes collaborateurs aux éco-gestes numériques



MULTI-IMPACT

Actions volontaires :

- J'invite mes équipes à signer le Pacte Individuel

- Si j'ai une cantine ou un restaurant, je privilégie les fruits et légumes locaux et de saison et propose des options végétariennes dans mon menu

PLAN D'ACTION – Secteur Industrie

NIVEAU 1

MOBILITE

Action obligatoire :

- Je promeus les solutions de mobilité durable auprès de mes équipes

Actions volontaires :

- Si j'achète un véhicule professionnel neuf ou d'occasion, je choisis un modèle électrique ou hybride
- Je récompense le recours aux solutions de mobilité durable par mes équipes
- Je mets en place le télétravail
- Je mets en place des horaires décalés

DECHETS

Actions obligatoires :

- Je mets en place le tri sélectif dans mes locaux et forme mes équipes aux bons gestes de tri
- Je demande à la société de nettoyage d'utiliser des produits d'entretien écologiques et biodégradables
- Je recherche et utilise les filières adéquates de recyclage pour l'ensemble des déchets de mon activité

Actions volontaires :

- Je dématérialise la documentation et les tickets de caisse/factures
- Je réduis le parc d'imprimantes et les impressions de papier
- J'utilise du papier recyclé pour tous mes documents imprimés
- Je remplace les bouteilles et gobelets en plastique par un système de fontaines et

bouteilles réutilisables

- Je pratique l'Eco conception et l'Analyse de Cycle de Vie pour les nouveaux produits

ENERGIE

Actions obligatoires :

- J'éteins les appareils électriques et leurs veilles la nuit et le week-end
- Je mets en place une première tranche d'éclairage LED dans mes locaux
- J'utilise la méthode du « coût global » pour comparer les produits lors d'achats de matériel/machines
- Je règle la température sur 25°C minimum en été et 22°C maximum en hiver

Actions volontaires :

- Je mets en place une ventilation / climatisation à débit variable
- Je généralise l'éclairage LED à l'ensemble de mes locaux
- Je remplace le simple vitrage par du double ou triple vitrage
- Je réponds aux enquêtes d'occupants en cas de réalisation d'un audit énergétique de mon bâtiment
- Si je suis propriétaire de mes locaux, j'installe ou je vote pour des projets d'installation d'énergies renouvelables
- Je mets en place un système de management de l'énergie conforme à la norme « Management de l'énergie » ISO 50001
- Je valorise la chaleur (ou froid) fatale issue des process industriels (valorisation directe)
- Je réalise un audit énergétique de mes locaux, process, achats et livraisons

NIVEAU 2

MOBILITE

Actions obligatoires :

- Je privilégie les réunions en visioconférence pour limiter les déplacements de mes équipes, sous-traitants et clients
- Je mets à disposition de mes équipes au moins une alternative bas carbone pour leurs déplacements professionnels (ex : carte de transport en commun, abonnement MonaBike, vélos en libre partage, abonnement Mobee, véhicule électrique)

Actions volontaires :

- Je prends en charge une partie ou l'intégralité de l'abonnement aux transports en commun des collaborateurs
- Je verse une prime aux collaborateurs qui souhaitent acquérir un vélo ou un véhicule électrique/hybride
- Je privilégie les entreprises locales pour mes achats de biens, équipements et services, afin de réduire les déplacements

DECHETS

Actions obligatoires :

- J'installe un collecteur de mégots à l'entrée de mon bâtiment et je sensibilise mes employés à ne pas jeter leurs mégots dans la rue ou les bouches d'égoût (non applicable en cas d'interdiction de fumer)
- Je mets en place un système de bouteilles/carafes, de verres réutilisables et de lave-vaisselle pour les visiteurs et les réunions
- Si je fais traiter mes déchets à l'extérieur de Monaco, j'établis mes dossiers de transferts transfrontaliers des déchets
- Si j'ai une cantine ou un restaurant, je lance une démarche de réduction du gaspillage alimentaire
- Je privilégie pour mes produits les contenants réutilisables, recyclables (avec filière de recyclage reconnue) ou biodégradables



Actions volontaires :

- Je fais faire un bilan de ma production de déchets et j'identifie des premières actions de réduction à la source
- Je mets à disposition de mes équipes des contenants et couverts réutilisables et un lave-vaisselle pour réduire les emballages jetables de la vente à emporter

ENERGIE

Actions obligatoires :

- Dans les bureaux et parties communes, je fixe des consignes de température économes en énergie (19°C en hiver et 26°C en été)
- Je mets en place un système d'éclairage performant
- Je réalise le suivi énergétique de mes activités, détecte les fuites et les consommations inutiles, forme mes équipes aux meilleures pratiques, et inscris mon action dans une amélioration continue

Actions volontaires :

- Je remplace les portes et les fenêtres vétustes pour des solutions plus isolantes
- J'allonge au maximum la durée de vie de mes objets et équipements
- Je sensibilise mes collaborateurs aux éco-gestes numériques

MULTI-IMPACT

Actions volontaires :

- J'invite mes équipes à signer le Pacte Individuel
- Si j'ai une cantine ou un restaurant, je privilégie les fruits et légumes locaux et de saison et propose des options végétariennes dans mon menu